



## 1533 - LITIGE SUR LE NOMBRE DE MESSES

*Dépositions de témoins interrogés dans un procès intenté au curé de La Chapelle-Saint-Luc au sujet du nombre de messes qu'il est tenu de célébrer par semaine.*

*Pierre Roy, recteur d'école dudit lieu, un des témoins produits par les demandeurs, dépose qu'il a vu des titres de la paroisse dans lesquels il était dit que le curé était tenu de dire lui-même ou de faire dire dans l'église dudit lieu, **trois** messes par semaine en sus de la messe du dimanche.*

*Néanmoins les paroissiens firent avec maître Edmond Bienaimé, qui était récemment curé de cette église, un arrangement en vertu duquel, tant qu'il vivrait, ledit Bienaimé ne serait tenu de dire que **deux** messes par semaine.*

*Le curé de Saint-André, après avoir fourni des renseignements sur ce qui revient au curé de La Chapelle-Saint-Luc sur le produit des dîmes, ajoute qu'il a ouï dire aux vicaires qui prenaient cette église à ferme que, comme les paroissiens sont peu nombreux, les oblations sont modiques et rares.*

*Aussi, étant donné le faible revenu des dîmes et des oblations, ce serait pour l'accusé une lourde charge s'il était obligé de célébrer sans autre salaire les messes que les demandeurs réclament.*

*Maître Guillaume Jardelay, curé de Sainte-Savine-lès-Troyes, déclare qu'il ne connaît pas dans tout le diocèse de curés qui soient tenus à cette charge de **trois** messes ou à quelque chose d'analogue.*



Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deux, page 466